

Espace lauréats de concours Emploi

Publié par: FIORUCCI

Publiée le : 17/05/2016

Vous avez réussi un concours et êtes inscrit sur une liste d'aptitude, cet espace vous concerne pour optimiser votre recherche de poste.

Sommaire

[Votre inscription sur la liste d'aptitude](#)

[Comment les collectivités recrutent-elles ?](#)

[Votre démarche de recherche d'emploi](#)

[Inscrivez-vous à la Bourse de l'emploi du CDG 06](#)

[Proposez votre candidature au service Remplacement](#)

Votre inscription sur liste d'aptitude

? L'inscription sur liste d'aptitude **ne vaut pas recrutement** : vous devez rechercher un poste pour être nommé en qualité de stagiaire.

? Votre inscription sur liste est **valable deux ans**. Elle peut être renouvelée pour une troisième année et une quatrième année si vous n'êtes pas nommé sur un poste. Dans ce cas, il faut en faire la demande au CDG par écrit, un mois avant le terme de l'inscription en cours.

? Le décompte de la période de quatre ans peut être **suspendu** sur demande à l'occasion des situations suivantes :

- congé parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et d'accompagnement d'une personne en fin de vie,
- congé de longue durée (premier alinéa du 4° de l'article 57 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
- accomplissement des obligations du service national.
- exercice d'un mandat d'élu local jusqu'au terme du mandat,
- recrutement en qualité d'agent contractuel pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée (voir conditions dans la notice explicative en téléchargement).

[Télécharger la notice explicative sur la gestion des listes d'aptitude](#)

- Le CDG vous écrit par courriel pendant la durée de votre inscription sur liste : pensez à répondre pour demander votre réinscription si vous n'êtes pas nommé.



[Formulaire de demande de réinscription sur liste d'aptitude](#)

- Informez le CDG de tout changement d'adresse.



[Formulaire informant du changement d'adresse](#)

- Dans le cas de demande de suspension, effectuez une demande écrite par courrier ou par courriel avec les justificatifs dès que vous êtes en mesure de les produire.



[Formulaire de demande de suspension](#)

- Vous êtes nommé stagiaire, transmettez votre arrêté de nomination au CDG



[Formulaire de transmission d'arrêté de nomination](#)

Comment les collectivités recrutent-elles ?

Les collectivités territoriales et les établissements publics publient leurs offres d'emploi sur différents médias et utilisent le vivier des candidatures spontanées qui leur parviennent chaque jour.

? Consultez les offres en ligne sur les **sites spécialisés** :

Description

La bourse de l'emploi du CDG 06

La bourse de l'emploi de la Fédération Nationale des CDG

La bourse de l'emploi des CDG du réseau Cap territorial

La bourse de l'emploi des CDG du réseau emploi territorial

La bourse de l'emploi du CNFPT pour les postes de Direction http://www.cnfpt.fr/site/fr/emploi/Co...er_une_offre_d_emploi/217

Les offres d'emploi de la Gazette des communes

Les offres d'emploi du groupe Territorial

Lien

<http://cdg06.rdvemploipublic.fr/home.seam>

<http://emploi.fncdg.com/>

<http://www.cap-territorial.fr/accueil.aspx>

<http://www.emploi-territorial.fr/page.php>

http://www.cnfpt.fr/site/fr/emploi/Co...er_une_offre_d_emploi/217

<http://emploi.lagazettedescommunes.com/>

<http://www.territorial-recrutement.fr/>

? Consultez aussi les offres en ligne sur les **sites des collectivités** qui développent en espace emploi pour leurs recrutements, c'est le cas des collectivités de grande taille ou des intercommunalités.

? Cherchez les offres d'emploi dans la **presse écrite** et les **revues spécialisées** : La gazette des communes, La Lettre du cadre, Techni-Cités, Le Moniteur des travaux publics, Santé-Social, etc... ainsi que dans la presse quotidienne locale dans la rubrique emploi.

? Les candidatures spontanées

Les services de ressources humaines conservent les candidatures spontanées pour organiser leur sélection quand un besoin de recrutement apparaît

Il est donc pertinent de procéder à un envoi de votre candidature complète en ciblant le ou les métiers que vos compétences et votre réussite au concours vous ouvrent.

Votre démarche de recherche d'emploi

La démarche de recherche d'emploi dans la fonction publique

territoriale s'appréhende de la même manière qu'une recherche d'emploi dans le secteur privé :

? Elaborez le CV et la lettre de motivation

? Préparez l'entretien de recrutement

[Des conseils pour rédiger CV et lettre de motivation et préparer l'entretien de recrutement](#)

Inscrivez-vous à la Bourse de l'emploi du CDG 06



Vous êtes lauréat de concours en recherche de poste:

? consultez les offres d'emploi que les collectivités et établissements publics des Alpes-Maritimes ont transmises au CDG06

? inscrivez-vous à la Bourse de l'emploi et renouvelez sa publication sur le site.

? vous pouvez définir 3 postes recherchés et joindre votre CV en format pdf ou doc.

La Bourse de l'emploi a évolué : un nouvel espace emploi plus dynamique avec un portail intégré et personnalisé est mis à disposition des employeurs publics territoriaux et des candidats : cdg06.rdvemploipublic.fr

[Télécharger la notice d'utilisation de la Bourse de l'emploi](#)

Proposez votre candidature au service remplacement du CDG 06



Réaliser des missions temporaires dans les collectivités est, pour le lauréat de concours, une possibilité de :

? se faire connaître et montrer sa valeur professionnelle,

? enrichir son parcours professionnel avec une première expérience significative en collectivité,

? finaliser un éventuel recrutement avec nomination par l'autorité territoriale.

[Intégrer le service Remplacement](#)